BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Les informations suivantes sont fournies uniquement à des fins d'informations. Les métriques affichées visent à fournir des informations sur certaines métriques climatiques du portefeuille. Le gestionnaire du fonds peut ne pas s'appuyer sur les indicateurs de ce rapport pour gérer le fonds. Pour plus d'informations sur la stratégie et le processus d'investissement du fonds, veuillez consulter le prospectus du fonds.

RAPPORT CLIMAT

31/10/2026

Score de Transition (1-100) (source : Amundi)

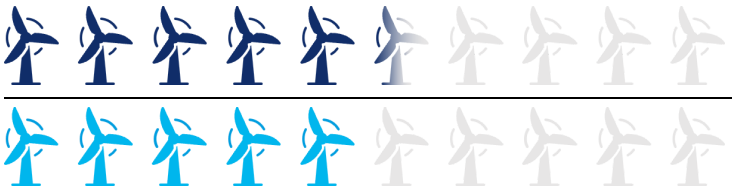

53
Score de transition du portefeuille

50
Score de transition de l'univers de référence (1)

Le Score de Transition (1-100) évalue les engagements et les réalisations des entreprises vis-à-vis des objectifs climatiques.

Au niveau du portefeuille, le score est la moyenne pondérée des scores des entreprises investies.

Couverture du portefeuille(2) : 99%

Couverture de l'univers de référence(3) : 94%

Répartition des Catégories de Tansition (%) (source : Amundi)

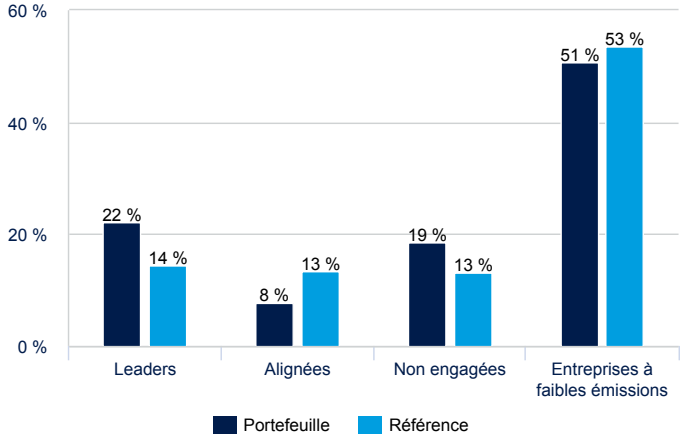

Les entreprises sont classées comme suit :

Entreprises à fortes émissions(4):
- **Leaders :** entreprises ayant des plans de transition crédibles, ou apportant des solutions bas carbone.
- **Alignées:** entreprises ayant déclaré des objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES), ou avec une diminution de l'intensité des GES.
- **Non engagées:** pas d'engagements climatiques ou avec une augmentation de l'intensité des GES.

Entreprises à faibles émissions : entreprises qui opèrent dans des secteurs dont les émissions directes de GES sont non matérielles.

Couverture du portefeuille : 99%

Couverture de l'univers de référence : 94%

Intensité Carbone ($tCO_2e/m€$)(5) (source : Amundi et Trucost)

L'indicateur d'intensité carbone est la moyenne pondérée de l'intensité carbone des entreprises investies en tonnes de CO_2e par m€ de ventes.

Couverture du portefeuille : 99%

Couverture de l'univers de référence : 94%

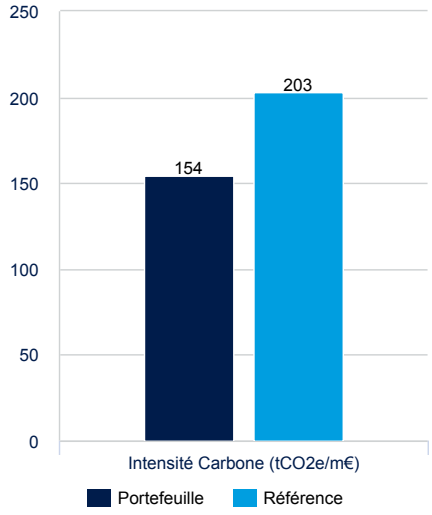

Taux d'engagement climatique (%)(6) (source : Amundi)

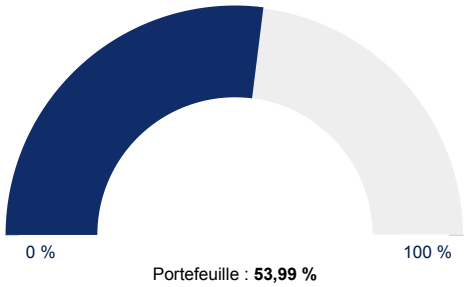

Proportion d'entreprises : 95%

L'indicateur d'Engagement Climatique montre le pourcentage d'entreprises investies qui sont engagées par Amundi sur des sujets liés au climat.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 61 461 945 €, 399 392 141 RCS Paris - SGP agréée par AMF n° GP01-056.
91-93, Boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 01 53 15 70 00
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « professionnels ».

BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

Les informations suivantes sont fournies uniquement à des fins d'informations. Les métriques affichées visent à fournir des informations sur certaines métriques climatiques du portefeuille. Le gestionnaire du fonds peut ne pas s'appuyer sur les indicateurs de ce rapport pour gérer le fonds. Pour plus d'informations sur la stratégie et le processus d'investissement du fonds, veuillez consulter le prospectus du fonds.

RAPPORT CLIMAT

31/10/2026

Notes Méthodologiques

(1) Univers de référence : nous affichons les indicateurs du portefeuille par rapport à une référence, afin d'aider le lecteur à positionner le fonds par rapport à un univers d'investissement représentatif. La comparaison avec référence n'est fournie qu'à titre d'illustration. Il ne s'agit pas de l'indice de référence/indice du compartiment et ne constitue pas une comparaison directe en termes de caractéristiques non financières du compartiment.

L'univers d'investissement représentatif du fonds est le suivant : 4.25% ICE BOFA GLOBAL CORPORATE INDEX + 0.75% ICE BOFA BB-B GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 80.75% ICE BOFA 1-5 YEAR EURO CORPORATE INDEX + 14.25% ICE BOFA EURO HIGH YIELD INDEX

(2) Taux de couverture du portefeuille : pour un indicateur donné, ce chiffre montre la part des émetteurs notés par rapport à la part des émetteurs notables dans les portefeuilles, en valeur de marché.

(3) Taux de couverture de la référence :pour un indicateur donné, ce chiffre montre la part des émetteurs notés par rapport à la part des émetteurs notables dans l'univers d'investissement représentatif, en valeur de marché.

(4) Entreprises à fortes émissions : entreprises qui opèrent dans des secteurs matériels ou qui ont une forte intensité de GES (Scope 1, Scope 2 et Scope 3 en amont) (c'est-à-dire au-dessus de 400 tCO_2e/m€ de ventes).

(5) Intensité carbone (tCO_2e/m€) : L'intensité carbone d'un portefeuille quantifie la quantité d'émissions (GES) générées par m€ de chiffre d'affaires. La quantité de GES est exprimée en équivalent dioxyde de carbone (CO_2e) car elle rend compte de l'effet sur le réchauffement climatique des principaux GES tels que le dioxyde de carbone, le méthane ou le protoxyde d'azote.

(6) Engagement climatique : Cet indicateur mesure la part en valeur de marché des entreprises du portefeuille qui sont engagées par Amundi sur des considérations liées au climat. Les émetteurs qui ne sont pas des sociétés sont exclus du calcul de ce ratio. Une entreprise est considérée comm comme engagée si un dialogue constructif a été mené par Amundi au cours des 3 dernières années.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'Annexe de la **Politique d'Investissement Responsable Globale d'Amundi** disponible à l'adresse suivante :
https://www.amundi.com/globaldistributor/responsible-investment-policies-reports
https://www.amundi.com/institutional/responsible-investment-policies-reports

Informations clés

Ce document ne constitue pas une communication marketing et doit être lu conjointement avec le prospectus du fonds concerné, le document précontractuel et la Politique d'Investissement Responsable du Groupe Amundi. Il ne s'agit pas d'une recommandation, d'une analyse financière ou d'un conseil, et ne constitue pas une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente du compartiment. Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à toute « U.S. Person », telle que définie dans le prospectus du compartiment.
Ce matériel doit être utilisé uniquement dans les juridictions où il est autorisé et à des personnes susceptibles de le recevoir sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui nécessiteraient l'enregistrement d'Amundi ou de ses sociétés affiliées dans ces pays.
Les mesures ESG fournies dans ce rapport sont basées sur des données provenant de fournisseurs de données tiers. Bien qu'Amundi fasse preuve d'un soin et d'une diligence raisonnables lors de la sélection des fournisseurs de données et de services ESG et des scores et produits de données spécifiques qu'ils fournissent, les indicateurs ESG utilisés par Amundi peuvent être soumis aux limitations suivantes qui pourraient compromettre sa capacité à refléter correctement les caractéristiques ESG du portefeuille et de ses investissements sous-jacents :
- Méthodologies hétérogènes et absence de processus indépendant de vérification ou d'audit des « données brutes » déclarées : les données brutes déclarées par les entreprises ou d'autres agents économiques (ainsi que les données brutes collectées par les fournisseurs de données) ne sont généralement ni supervisées ni réglementées, ni vérifiées par un tiers. Par conséquent, la qualité des données brutes peut varier en fonction de la qualité du cadre d'information sur le développement durable de l'entité déclarante. CPR s'engage auprès des entités déclarantes pour améliorer leur publication d'informations sur le développement durable afin de s'assurer qu'elles répondent aux meilleures normes, ainsi qu'avec les organismes publics pour développer des cadres de divulgation ambitieux.
- Problèmes de fiabilité des indicateurs ESG : les scores et les indicateurs ESG peuvent souffrir d'une qualité insuffisante des données rapportées, de problèmes de collecte et de diffusion des données non pris en compte par les contrôles de qualité des données et de problèmes dans les calculs de modèles pour les données estimées. L'équipe Méthodes et Solutions ESG d'Amundi et l'équipe Amundi Global Data Management sont responsables de la supervision et de l'engagement des fournisseurs de données ESG d'Amundi et de la recherche de solutions appropriées chaque fois que des problèmes de qualité des données sont identifiés, mais qu'Amundi ne le fait pas.
- Manque de disponibilité et de couverture des données : les données brutes indisponibles sont dans certains cas remplacées par des données estimées par des fournisseurs de données tiers.
CPR ne garantit pas l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans les présentes et décline expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.
CPR décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait découler de l'utilisation des informations contenues dans ce matériel. CPR ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base des informations contenues dans ce matériel.
Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'accord écrit préalable de CPR.